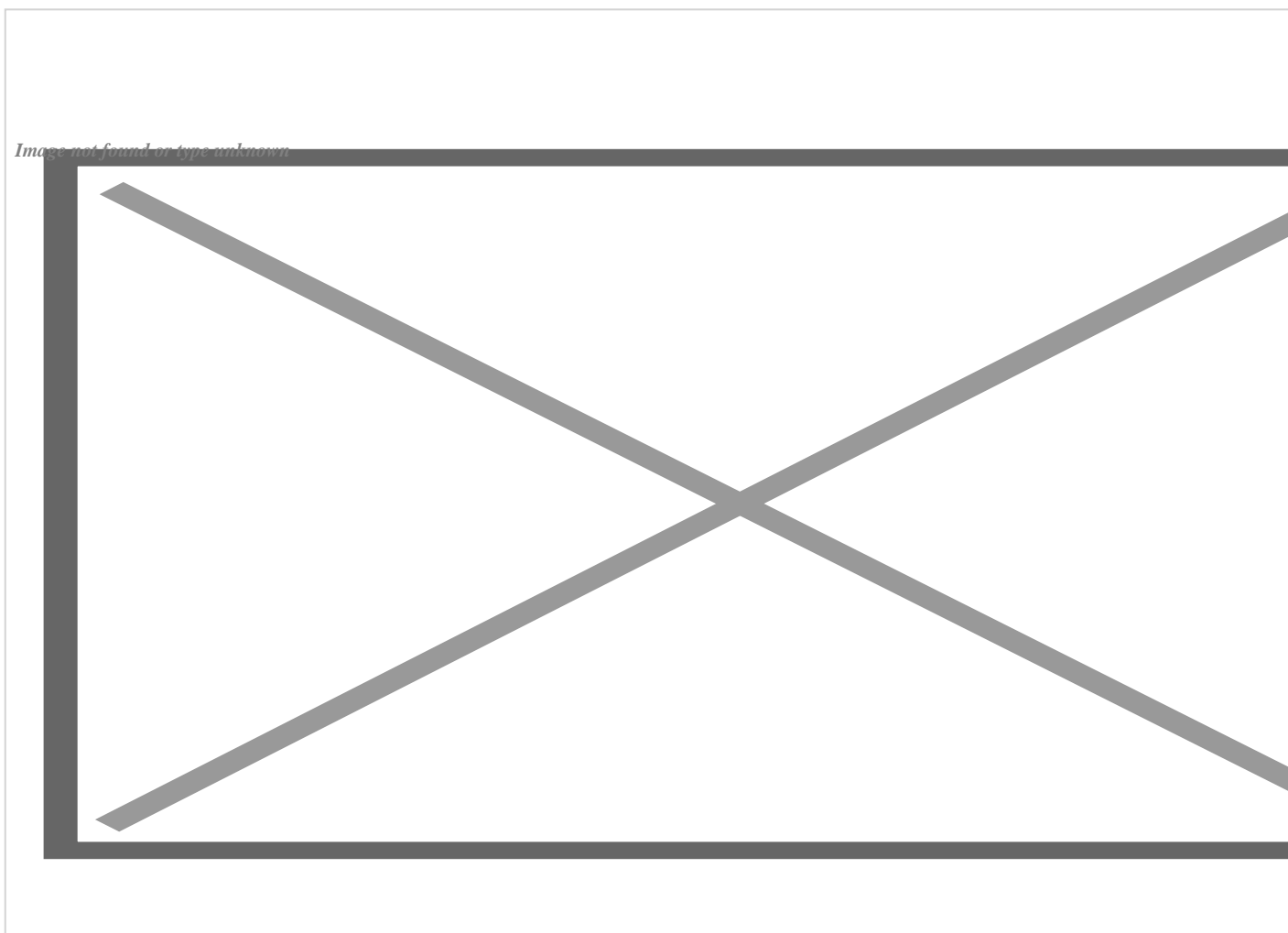


Procès d'Áñez et de plusieurs ministres pour des massacres sous le régime de facto en Bolivie



La Paz, 27 octobre (RHC) L'Assemblée législative plurinationale de Bolivie a ordonné l'ouverture d'un procès contre la présidente du régime de facto de Bolivie, Jeanine Áñez, pour les massacres de Sacaba (Cochabamba) et Senkata (El Alto) et d'autres actes de violence et de corruption.

La commission parlementaire spéciale chargée d'enquêter sur les massacres a suggéré l'ouverture de poursuites pénales contre les ministres Karen Longaric, des Affaires étrangères, Yerko Núñez, de la Présidence, Arturo Murillo, de l'Intérieur, Fernando López, de la Défense, Álvaro Coímbra, de la Justice, Álvaro Rodrigo Guzmán, de l'Énergie, et María Pinckert, de l'Environnement et de l'Eau.

Le rapport de cette instance a été transmis à la session plénière de l'Assemblée législative, où il doit être approuvé ou rejeté par les deux tiers.

Selon la commission, Jeanine Áñez devra également répondre devant les tribunaux pour avoir signé le décret suprême 4078, qui autorisait les forces armées à charger les manifestations et qui exemptait les militaires de toute responsabilité pénale.

Sur Twitter, la présidente de facto a accusé le MAS de poursuivre ceux qui pensent différemment.

Après le coup d'État contre Evo Morales en novembre 2019, les forces militaires, sur ordre d'Áñez, ont exécuté les massacres de Senkata, à El Alto, près de La Paz, et de Sacaba, dans le département de Cochabamba.

Les opérations militaires et policières ont fait 37 morts, dont 27 par balles.

Les familles des victimes attendent toujours que les faits soient éclaircis. À ce jour, l'enquête est menée sur la base d'informations fournies par des civils.

(Telesur)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/238058-proces-danez-et-de-plusieurs-ministres-pour-des-massacres-sous-le-regime-de-facto-en-bolivie>



Radio Habana Cuba